



ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC

Québec, le 13 février 2018

Monsieur Michel Bonsaint  
Secrétaire Général de l'Assemblée nationale du Québec  
Édifice Pamphile-LeMay  
Bureau 2.50  
Québec (Québec) G1A 1A3


Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-jointe la motion inscrite par le député de Borduas dont nous souhaitons débattre lors de la période prévue à cet effet, le mercredi 14 février 2018, en référence à l'article 97 RAN.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Tremblay  
Directeur de cabinet  
Leader parlementaire du Deuxième Groupe d'opposition



13/02/18  
11405

**Affaires inscrites par les député(e)s de l'opposition  
(Article 97 RAN)**

« Que l'Assemblée nationale dénonce les iniquités interrégionales de taxation scolaire prévues dans le projet de loi 166;

Qu'elle demande au gouvernement de mettre fin définitivement aux iniquités en matière de taxes scolaires en appliquant un taux unique à l'échelle du Québec, soit le plus bas en vigueur actuellement;

Qu'elle demande au gouvernement d'assurer la pleine compensation des pertes de revenus occasionnées par les baisses de taxes scolaires afin qu'il n'en résulte aucune coupure de services aux élèves. »



13/02/18

11605